

Auto-évaluation

La remise de l'auto-évaluation se fera mercredi, le 23 avril 2018 à 23h55.

Chaque membre de l'équipe doit rédiger un court rapport d'auto-évaluation. Ce rapport doit contenir :

- Une note personnelle, c'est-à-dire la note que vous vous attribuez en fonction de votre apport et de votre participation au projet. La note doit être sur 100. Vous pouvez commenter au besoin.
- Une note pour chacun des membres de votre équipe, en fonction de leur apport et de leur participation au projet. La note doit être sur 100. Justifiez brièvement (ou longuement si vous en ressentez le besoin) la note que vous donnez à ce membre de votre équipe. Si une personne a bien travaillé, c'est le temps de l'indiquer. Si une personne n'a pas travaillé, c'est aussi le temps de l'indiquer.

Indiquez votre nom sur la page titre du rapport d'auto-évaluation et votre numéro d'équipe dans le nom du fichier. Le rapport doit être remis par Moodle.

Note : Le contenu des rapports d'auto-évaluation est confidentiel.